

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase, tenue le 4 septembre 2018, à 19 H 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents madame la conseillère Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Également, présente Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. 2018-09-077

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, à l'effet que lui-même ou un autre conseiller, présentera, à une séance subséquente, pour adoption le Règlement numéro 100-2 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Damase.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du conseil et du public.

Ce projet de règlement modifie le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Damase afin de définir les circonstances dans lesquels les biens de la municipalité peuvent être utilisés, de prévoir des règles relatives de conduites quant aux décisions prises par le conseil et de prévoir les règles édictées par la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

Rés. 2018-09-078

**ADOPTION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2018**

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes payés et à payer du mois d'août 2018, au montant de 264 013.89 \$ soit approuvé. Ce bordereau portant le numéro 2018-09-078 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2018-09-079

**APPEL D'OFFRES POUR LE SEL DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT les documents d'appel d'offres pour le sel de voirie pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT la quantité évaluée à 500 tonnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la saison 2018-2019;

QUE l'ouverture des soumissions est fixée au mercredi, 26 septembre 2018, à 11 h 00, au bureau municipal, au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase J0H 1J0.

ADOPTÉE

Rés. 2018-09-080 **PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2018 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 28 octobre;

CONSIDÉRANT que la *Municipalité de Saint-Damase* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Damase* proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉE

Rés. 2018-09-081 **APPUI AU PROJET DE PROTECTION DES BANDES RIVERAINES DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fédération de l'UPA de la Montérégie au Projet de protection des bandes riveraines de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet vise la mobilisation des producteurs agricoles afin que le respect de la bande riveraine soit intégré à la régie des cultures des entreprises agricoles de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet vise différents résultats, notamment le respect généralisé de la bande riveraine par les producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la municipalité pour participer aux formations théorique et pratique (2) qui seront offertes dans la MRC;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la municipalité pour participer à une rencontre avec les différents intervenants afin de coordonner les actions permettant l'atteinte des objectifs du projet;

CONSIDÉRANT que le respect de la bande riveraine contribue au maintien de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

CONSIDÉRANT que les bandes riveraines sont de compétences municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le Conseil de la municipalité :

- Appuie le Projet de protection des bandes riveraines de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- Accepte de participer aux formations théorique et pratique;
- Accepte de participer à une rencontre avec les différents intervenants afin de coordonner les actions permettant l'atteinte des objectifs du projet.

ADOPTÉE

Rés. 2018-09-082

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES RENCONTRES INTERCULTURELLES –  
5 AU 11 NOVEMBRE 2018**

---

CONSIDÉRANT la tenue de la 16<sup>e</sup> Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) qui se tiendra du 5 au 11 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que cet événement est l'occasion de mettre en valeur la contribution importante des Québécoises et des Québécois de toutes origines au développement du Québec, d'encourager le dialogue, de susciter le rapprochement interculturel, de faire valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle du Québec et de lutter contre les préjugés et la discrimination;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion invite la population à participer à la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) par l'organisation ou la participation à diverses activités promouvant cette semaine;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a obtenu une subvention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour la mise en place d'un projet sur deux ans qui répond à trois grands axes liés à l'immigration, soit l'employabilité, le milieu politique et les échanges interculturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu

DE PROCLAMER la semaine du 5 au 11 novembre 2018, la *Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI)*, et encourager le dialogue et le rapprochement interculturel;

ADOPTÉE

Rés. 2018-09-083

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES –  
1ER OCTOBRE 2018**

---

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des nations Unies (ONU) a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que le thème de cette journée pour 2018 est « Partenaires pour un mieux-vivre »;

CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu

DE PROCLAMER la journée du 1er octobre 2018 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser la population de Saint-Damase.

ADOPTÉE

Rés. 2018-09-084

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

ADOPTÉE

---

Christian Martin  
Maire

---

Johanne Beauregard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière